

AACTION DEM

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros

Siège social : 277 rue Victor Rimmel

57240 KNUTANGE

378 031 553 RCS THIONVILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 24 février,

La société **AMO GROUP**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros, ayant son siège social sis 16 rue Victor Hugo 54860 HAUCOURT-MOULAINES, immatriculée au RCS de VAL DE BRIEY sous le numéro 938 233 665, représentée par son Président, Monsieur Olivier GOEPFERT,

Propriétaire des 530 actions, soit la totalité des actions de la Société AACTION DEM désignée ci-dessus,

Associée unique,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nantissement du compte de titres financiers ouvert au nom de la société AMO GROUP dans les livres de la société AACTION DEM et comprenant les 530 actions d'une valeur nominale d'environ 37,7358 euros chacune, au profit de la banque CREDIT COOPERATIF,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Lionnel COURIOT de ses fonctions de Président avec effet au 24 février 2025 à 0 heure, décide de le dispenser de respecter le préavis de trente (30) jours, prévu à l'article 16-2 des statuts, et accepte de réduire ce délai de sorte que sa démission est effective à compter du 24 février 2025 à 0 heure.

L'Associée unique dispense également le Président démissionnaire d'adresser sa démission par lettre recommandée à chacun des associés, et en l'occurrence, à l'associée unique.

En conséquence de la démission de Monsieur Lionnel COURIOT, l'associée unique décide de nommer ès qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire, à effet du 24 février 2025 à 0 heure, et pour une durée indéterminée :

Monsieur Olivier Louis Joseph GOEPFERT
Né le 09 octobre 1984 à MONT-SAINT-MARTIN (54)
De nationalité française
Demeurant 16 rue Victor Hugo 54860 HAUCOURT-MOULAIN

Monsieur Olivier GOEPFERT déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique autorise le nantissement en premier rang du compte de titres financiers ouvert à son nom dans les livres de la société AACTION DEM et comprenant les 530 actions d'une valeur nominale d'environ 37,7358 euros chacune qu'elle détient dans la société AACTION DEM, au profit de la banque CREDIT COOPERATIF, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable dont le siège social est situé 12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 349 974 931, en garantie du PRET EQPT CLASSIQ TF ECH CST Référence 187135C d'un montant de 685.000 euros, consenti pour une durée de 84 mois, destiné à financer l'acquisition de la totalité des 530 actions de la SAS AACTION DEM cédées par Monsieur Lionnel COURIOT et Madame Lydia COURIOT.

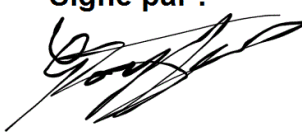
L'Associée unique précise qu'il est rattaché au compte de titres financiers susvisé le compte fruits et produits, compte n° 08027870651 31 ouvert au nom de la société AMO GROUP dans les livres de la banque CREDIT COOPERATIF.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent acte.

Pour la société AMO GROUP
Monsieur Olivier GOEPFERT (*)

Signé par :

43EE935271B64A7...
signé le 24/02/2025

(*) Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Président »